

CATALOGUE DES FORMATIONS 2023



CS FORMATIONS
Coralie SOSCIA
Résidence les Jardins de Saint-Cannat
377 chemin des Fumades
Bât C aptt 01
13760 Saint-Cannat



06-51-69-64-21



Site web: www.csformations.com
Mail: csformationsst@gmail.com



Qualiopi 
processus certifié

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
La certification qualité a été délivrée au titre des catégories d'actions suivantes :
ACTIONS DE FORMATION

Madame Coralie SOSCIA – CS FORMATIONS - Résidence les jardins de Saint-Cannat - 377 chemin des Fumades Bât C aptt 01 13760 Saint-Cannat - Tél : 06-51-69-64-21 ou 06-51-84-33-49

Mail : csformationsst@gmail.com Site : www.csformations.com

Siret : 881 791 792 00016 – code APE : 8559B

Déclaration d'activité enregistrée sous le n° 93131836213 auprès du Préfet de Région de Provence-Alpes-Côte d'Azur

Habilitation SST n° 1498071/2021/SST-01/O/07

cat-FEV23-V7

PRESENTATION



CS FORMATIONS est un organisme spécialisé dans les formations en santé et sécurité au travail créé en 2020 et certifié QUALIOPi en 2021.

Selon nous, la formation représente le partage des savoirs, les relations humaines, l'évolution, la montée en compétences, la professionnalisation et l'amélioration continue ; et constitue ainsi un véritable levier de performances pour l'entreprise ou l'établissement.

Notre organisme réalise des formations en intra ou inter-entreprises tout en s'adaptant à vos besoins et vos attentes.

L'ensemble de notre équipe pédagogique a pour objectif de mettre son expérience professionnelle, son expertise et son savoir-faire/savoir-être à votre profit afin de répondre à vos attentes professionnelles et/ou personnelles.

SOMMAIRE

PREVENTION ET SECOURISME	Page 4
Formation initiale Sauveteur Secouriste du Travail (SST) : 2 jours (14H) <i>formation certifiante</i>	Page 5
Formation maintien et actualisation des compétences Sauveteur Secouriste du Travail (MAC SST) : 1 jour (7H) <i>formation certifiante</i>	Page 8
Initiation aux premiers secours : 1 jour (7H)	Page 11
Initiation réanimation cardio pulmonaire et utilisation du défibrillateur : ½ journée (4H)	Page 13
Initiation aux premiers secours parents : Mes parents, ces héros ! : ½ journée (4H)	Page 15
PREVENTION ET LUTTE CONTRE L'INCENDIE	Page 17
Sensibilisation manipulation moyens d'extinction – 1 ^{er} acteur de la sécurité incendie (2H)	Page 18
HABILITATION ELECTRIQUE	Page 20
HABILITATION ELECTRIQUE – NON ELECTRICIEN – NIVEAU BS-BE manœuvre INITIALE	Page 21
HABILITATION ELECTRIQUE – NON ELECTRICIEN – NIVEAU BS-BE manœuvre RECYCLAGE	Page 24
HABILITATION ELECTRIQUE – NON ELECTRICIEN – NIVEAU HO-B0-HOV INITIALE	Page 27
HABILITATION ELECTRIQUE – NON ELECTRICIEN – NIVEAU HO-B0-HOV RECYCLAGE	Page 30

PREVENTION ET SECOURISME

Madame Coralie SOS CIA – CS FORMATIONS - Résidence les jardins de Saint-Cannat - 377 chemin des Fumades Bât C appt 01 13760 Saint-Cannat - Tél : 06-51-69-64-21 ou 06-51-84-33-49

Mail : cformationsst@gmail.com Site : www.cformations.com

Siret : 881 791 792 00016 – code APE : 8559B

Déclaration d'activité enregistrée sous le n° 93131836213 auprès du Préfet de Région de Provence-Alpes-Côte d'Azur

Habilitation SST n° 1498071/2021/SST-01/O/07

cat-FEV23-V7

FORMATION INITIALE SAUVETEUR SECOURISTE DU TRAVAIL (SST)

➤ CADRE REGLEMENTAIRE

Cette formation, fait référence au code du travail avec :

- Les obligations de l'employeur en matière de sécurité et de protection des salariés (art L4121-1).
- L'obligation de l'employeur à prendre les mesures nécessaires pour assurer les premiers secours aux accidentés et aux malades en lien avec les secours extérieurs (art R 4224-16).
- L'obligation de disposer de secouristes sur les chantiers et dans les ateliers dangereux (R4224-15).

➤ OBJECTIFS GENERAUX

A l'issue de cette formation, le stagiaire doit être capable :

- D'intervenir efficacement face à une situation d'accident,
- De mettre en application dans le respect de l'organisation de l'entreprise et des procédures spécifiques,



➤ CONTENUS PEDAGOGIQUES

Le référentiel de compétences SST se présente en deux domaines de compétences répondant à des objectifs spécifiques.

• DOMAINE DE COMPETENCES 1 : INTERVENIR FACE A UNE SITUATION D'ACCIDENT DU TRAVAIL.

- ✓ Situer son rôle de SST dans l'organisation des secours de l'entreprise,
- ✓ Protéger de façon adaptée,
- ✓ Examiner la victime,
- ✓ Garantir une alerte favorisant l'arrivée de secours adaptés au plus près de la victime,
- ✓ Secourir la victime de manière appropriée : la victime saigne abondamment, la victime s'étouffe, la victime se plaint de malaise, la victime se plaint de brûlure, la victime se plaint de douleur empêchant certains mouvements, la victime se plaint d'une plaie qui ne saigne pas abondamment, la victime ne répond pas mais elle respire, la victime ne répond pas et ne respire pas.

- **DOMAINE DE COMPETENCES 2 : CONTRIBUER A LA PREVENTION DES RISQUES PROFESSIONNELS DANS L'ENTREPRISE.**

- ✓ Situer son rôle de SST dans l'organisation de la prévention de l'entreprise.
- ✓ Caractériser des risques professionnels dans une situation de travail.
- ✓ Participer à la maîtrise des risques professionnels par des actions de prévention.

➤ **METHODES MOBILISEES**

- Apports théoriques à l'aide d'outils pédagogiques appropriés (supports informatisés).
- Formation pratique et animations participatives basées sur des mises en situations d'accidents simulés.
- Matériel pédagogique adapté (plan d'intervention SST, plan d'action prévention, défibrillateur automatisé externe, lot de mannequins adulte/enfant/nourrisson, divers matériels pour simulation, matériel d'entretien).

➤ **MODALITES D'EVALUATIONS**

- Pendant la formation : Evaluation formative des stagiaires tout au long de la formation.
- Après la formation : Evaluation certificative théorique et pratique, selon des grilles établies par l'Institut National de Recherche et de Sécurité (INRS)

➤ **MODALITES D'ORGANISATION**

- **Programme SST initial :**

PROPOSITION D'ORGANISATION DE LA FORMATION DEVENIR SAUVETEUR SECOURISTE DU TRAVAIL	
<u>1^{ère} demi-journée</u>	<u>2^{ème} demi-journée</u>
<ul style="list-style-type: none"> - Présentation de la formation et de l'organisation - Le sauveteur secouriste du travail - Les notions de bases en prévention des risques professionnels - La prévention des risques professionnels dans l'entreprise/établissement 	<ul style="list-style-type: none"> - Les actions : <ul style="list-style-type: none"> ○ Protéger ○ Examiner ○ Faire alerter/alerter ○ Secourir
<u>3^{ème} demi-journée</u>	<u>4^{ème} demi-journée</u>
<ul style="list-style-type: none"> - Les actions secourir (suite) 	<ul style="list-style-type: none"> - Les actions secourir (suite et fin) - Epreuves certificatives - Bilan de la formation

- Délais d'accès : les inscriptions doivent être réalisées au moins 15 jours avant le démarrage de la formation.
- Durée : 14 heures en présentiel (2 jours)
- Validité : 2 ans / prolongation conditionnée par le suivi d'un stage maintien et actualisation des compétences MAC SST.
- Effectifs : de 4 personnes minimum à 10 personnes maximum.
- Prérequis : aucun.
- Publics visés : Tout public.
- Lieu : intra ou inter-entreprise.
- Intervenants : Formateur titulaire du certificat de « formateur SST » ou de « formateur de formateur SST valide ».
- Dispensateur de la formation : Entité habilitée de niveau 1.
- Documents obligatoires délivrés : Attestation de fin de formation, certificat SST (modèle national) délivré par l'intermédiaire de l'entité habilitée / aide-mémoire « sauvetage secourisme du travail » (édition INRS ED 4085).
- Equivalences : Les titulaires du certificat SST à jour sont réputés détenir l'unité d'enseignement prévention et secours civiques de niveau 1 (PSC1).
- Allègement : possible pour les stagiaires titulaires d'une entité d'enseignement PSC1 / de l'attestation de formation aux gestes et soins d'urgences (AFGSU) de niveau 1 ou 2 / des premiers secours en équipe (PSE) de niveau 1 ou 2.

➤ ACCESSIBILITE



- **Accessibilité handicap** : les personnes atteintes de handicap souhaitant suivre cette formation sont invitées à nous contacter directement, afin d'étudier ensemble les possibilités de mise en œuvre.

➤ TARIFS (organisme non assujetti à la TVA)

- **Contactez-nous pour un devis.**
Tarif ajusté en fonction du nombre de participants et du lieu de réalisation.

FORMATION MAINTIEN ET ACTUALISATION DES COMPETENCES SAUVETEUR SECOURISTE DU TRAVAIL (MAC SST)

➤ CADRE REGLEMENTAIRE

Cette formation, fait référence au code du travail avec :

- Les obligations de l'employeur en matière de sécurité et de protection des salariés (art L4121-1).
- L'obligation de l'employeur à prendre les mesures nécessaires pour assurer les premiers secours aux accidentés et aux malades en lien avec les secours extérieurs (art R 4224-16).
- L'obligation de disposer de secouristes sur les chantiers et dans les ateliers dangereux (R4224-15).

➤ OBJECTIFS GENERAUX

A l'issue de cette formation, le stagiaire doit être capable :

- D'intervenir efficacement face à une situation d'accident,
- De mettre en application dans le respect de l'organisation de l'entreprise et des procédures spécifiques.



➤ CONTENUS PEDAGOGIQUES

Le référentiel de compétences SST se présente en deux domaines de compétences répondant à des objectifs spécifiques.

• DOMAINE DE COMPETENCES 1 : INTERVENIR FACE A UNE SITUATION D'ACCIDENT DU TRAVAIL.

- ✓ Situer son rôle de SST dans l'organisation des secours de l'entreprise,
- ✓ Protéger de façon adaptée,
- ✓ Examiner la victime,
- ✓ Garantir une alerte favorisant l'arrivée de secours adaptés au plus près de la victime,
- ✓ Secourir la victime de manière appropriée : la victime saigne abondamment, la victime s'étouffe, la victime se plaint de malaise, la victime se plaint de brûlure, la victime se plaint de douleur empêchant certains mouvements, la victime se plaint d'une plaie qui ne saigne pas abondamment, la victime ne répond pas mais elle respire, la victime ne répond pas et ne respire pas.

- **DOMAINE DE COMPETENCES 2 : CONTRIBUER A LA PREVENTION DES RISQUES PROFESSIONNELS DANS L'ENTREPRISE.**

- ✓ Situer son rôle de SST dans l'organisation de la prévention de l'entreprise,
- ✓ Caractériser des risques professionnels dans une situation de travail,
- ✓ Participer à la maîtrise des risques professionnels par des actions de prévention.

➤ **METHODES MOBILISEES**

- Apports théoriques à l'aide d'outils pédagogiques appropriés (supports informatisés).
- Formation pratique et animations participatives basées sur des mises en situations d'accidents simulés.
- Matériel pédagogique adapté (plan d'intervention SST, plan d'action prévention, défibrillateur automatisé externe, lot de mannequins adulte/enfant/nourrisson, divers matériels pour simulation, matériel d'entretien).

➤ **MODALITES D'EVALUATIONS**

- Pendant la formation : Evaluation formative des stagiaires tout au long de la formation.
- Après la formation : Evaluation certificative théorique et pratique, selon des grilles établies par l'Institut National de Recherche et de Sécurité (INRS)

➤ **MODALITES D'ORGANISATION**

- Programme MAC SST :

PROPOSITION D'ORGANISATION DE LA FORMATION MAINTIEN ET ACTUALISATION DES COMPETENCES DU SST	
<u>1ere demi-journée</u>	<u>2ème demi-journée</u>
<ul style="list-style-type: none"> - Présentation de la formation et de l'organisation - Retour d'expériences sur les actions menées en prévention et /ou secours - Actualisation des compétences du sauveteur secouriste du travail 	<ul style="list-style-type: none"> - Actualisation des compétences du sauveteur secouriste du travail - Epreuves certificatives - Bilan de la formation

- Délais d'accès : les inscriptions doivent être réalisées au moins 15 jours avant le démarrage de la formation.
- Durée : 7 heures en présentiel (1 jour).
- Périodicité : 2 ans.
- Effectifs : de 4 personnes minimum à 10 personnes maximum.
- Prérequis : être titulaire d'un certificat SST.
- Publics visés : Tout public.
- Lieu : intra ou inter-entreprise.
- Intervenants : Formateur titulaire du certificat de « formateur SST » ou de « formateur de formateur SST valide ».
- Dispensateur de la formation : Entité habilitée de niveau 1.
- Documents obligatoires délivrés : Attestation de fin de formation, certificat SST (modèle national) délivré par l'intermédiaire de l'entité habilitée / aide-mémoire « sauvetage secourisme du travail » (édition INRS ED 4085).

➤ ACCESSIBILITE



- Accessibilité handicap : les personnes atteintes de handicap souhaitant suivre cette formation sont invitées à nous contacter directement, afin d'étudier ensemble les possibilités de mise en œuvre.

➤ TARIFS (organisme non assujetti à la TVA)

- **Contactez-nous pour un devis.**
Tarif ajusté en fonction du nombre de participants et du lieu de réalisation.

INITIATION AUX PREMIERS SECOURS

➤ INTITULE DE LA FORMATION

- Initiation aux premiers secours.



➤ CADRE REGLEMENTAIRE

Cette formation, fait référence au code du travail avec :

- Les obligations de l'employeur en matière de sécurité et de protection des salariés (art L4121-1).
- L'obligation de l'employeur à prendre les mesures nécessaires pour assurer les premiers secours aux accidentés et aux malades en lien avec les secours extérieurs (art R 4224-16).
- L'obligation de disposer de secouristes sur les chantiers et dans les ateliers dangereux (R4224-15).

➤ OBJECTIFS GENERAUX

A l'issue de la formation, le stagiaire sera capable :

- D'intervenir efficacement face à une situation d'accident, dans le respect de l'organisation de l'entreprise et des procédures spécifiques fixées en matière de prévention.
- D'adopter un comportement adapté en cas d'accident, incident ou dysfonctionnement sur son lieu de travail.

➤ CONTENUS PEDAGOGIQUES

- ✓ Protéger, l'alerte aux populations,
- ✓ Examiner,
- ✓ Alerter les secours,
- ✓ Saignement abondant,
- ✓ Étouffement,
- ✓ Malaises,
- ✓ Brûlures,
- ✓ Traumatismes ou fractures supposées,
- ✓ Plaies simples et plaies graves
- ✓ Inconscience (PLS),
- ✓ Arrêt cardio-respiratoire (RCP).

➤ METHODES MOBILISEES

- Apports théoriques à l'aide d'outils pédagogiques appropriés (supports informatisés).
- Formation pratique et animations participatives basées sur des mises en situations d'accidents simulés.
- Matériel pédagogique adapté (plan d'intervention SST, défibrillateur automatisé externe, lot de mannequins adulte/enfant/nourrisson, divers matériels pour simulation, matériel d'entretien).

➤ MODALITES D'EVALUATIONS

- Pendant la formation : Evaluation formative des stagiaires tout au long de la formation par quizz, ateliers gestes et mises en situation.

➤ MODALITES D'ORGANISATION

- Délais d'accès : les inscriptions doivent être réalisées au moins 15 jours avant le démarrage de la formation.
- Modalités d'accès : nous contacter.
- Durée : 7 heures en présentiel (1 journée)
- Effectifs : de 4 personnes minimum à 10 personnes maximum.
- Prérequis : aucun.
- Publics visés : Tout public.
- Lieu : intra ou inter-entreprise.
- Intervenants : Cette initiation est dispensée par les formateurs en premiers secours ou par les formateurs SST certifiés par l'INRS et à jour de leurs compétences
- Documents obligatoires délivrés : Cette initiation ne donne lieu à aucune délivrance de diplôme ou certification, cependant, une attestation de fin de formation sera remise à chaque stagiaire.

➤ ACCESSIBILITE



- Accessibilité handicap : les personnes atteintes de handicap souhaitant suivre cette formation sont invitées à nous contacter directement, afin d'étudier ensemble les possibilités de mise en œuvre.

➤ TARIFS (organisme non assujetti à la TVA)

- **Contactez-nous pour un devis.**

Tarif ajusté en fonction du nombre de participants et du lieu de réalisation.

Programme non contractuel, modulable en fonction des besoins du client.

INITIATION REANIMATION CARDIO PULMONAIRE ET UTILISATION DU DEFIBRILLATEUR AUTOMATISE EXTERNE

➤ INTITULE DE LA FORMATION

- Initiation réanimation cardio pulmonaire et utilisation du défibrillateur automatisé externe.

➤ CADRE REGLEMENTAIRE

- Le décret du 4 mai 2007 indique que les défibrillateurs externes automatisés peuvent juridiquement être mis en œuvre par « toute personne »
- L'arrêté du 6 novembre 2009 indique les organismes habilités à dispenser cette initiation et définit également son contenu et sa durée, sans toutefois la rendre obligatoire.
- Le Code de la construction et de l'habitation (article R123-57) et le décret du 19 décembre 2018 prévoient l'installation obligatoire d'un défibrillateur pour certains établissements recevant du public (ERP).

➤ OBJECTIFS GENERAUX

A l'issue de la formation, le stagiaire sera capable :

- De reconnaître un arrêt cardio respiratoire et d'intervenir efficacement face à une situation d'accident, et une victime en arrêt cardio respiratoire.



➤ CONTENUS PEDAGOGIQUES

- ✓ Cadre juridique,
- ✓ L'arrêt cardio respiratoire,
- ✓ Le défibrillateur,
- ✓ Protéger de façon adaptée,
- ✓ Examiner la victime,
- ✓ Garantir une alerte favorisant l'arrivée de secours adaptés au plus près de la victime,
- ✓ Secourir la victime de manière appropriée : la victime ne répond pas et ne respire pas,
 - Réanimation cardio pulmonaire,
 - Utilisation du défibrillateur automatisé externe.

➤ METHODES MOBILISEES

- Apports théoriques à l'aide d'outils pédagogiques appropriés (supports informatisés).
- Formation pratique et animations participatives basées sur des mises en situations d'accidents simulés.
- Matériel pédagogique adapté (plan d'intervention SST, défibrillateur automatisé externe, lot de mannequins adulte/enfant/nourrisson, divers matériels pour simulation, matériel d'entretien).

➤ MODALITES D'EVALUATIONS

- Pendant la formation : Evaluation formative des stagiaires tout au long de la formation par quizz, ateliers gestes et mises en situation.

➤ MODALITES D'ORGANISATION

- Délais d'accès : les inscriptions doivent être réalisées au moins 15 jours avant le démarrage de la formation.
- Modalités d'accès : nous contacter.
- Durée : 4 heures en présentiel
- Effectifs : de 4 personnes minimum à 10 personnes maximum.
- Prérequis : aucun.
- Publics visés : Tout public.
- Lieu : intra ou inter-entreprise.
- Intervenants : Cette initiation est dispensée par les formateurs en premiers secours ou par les formateurs SST.
- Dispensateur de la formation : Entité habilitée de niveau 1.
- Documents obligatoires délivrés : Cette initiation ne donne lieu à aucune délivrance de diplôme ou d'attestation. Cependant, un certificat de réalisation sera remis à chaque stagiaire.

➤ ACCESSIBILITE



- Accessibilité handicap : les personnes atteintes de handicap souhaitant suivre cette formation sont invitées à nous contacter directement, afin d'étudier ensemble les possibilités de mise en œuvre.

➤ TARIFS (organisme non assujetti à la TVA)

- **Contactez-nous pour un devis.**

Tarif ajusté en fonction du nombre de participants et du lieu de réalisation.

Programme non contractuel, modulable en fonction des besoins du client.

INITIATION AUX PREMIERS SECOURS PARENTS : MES PARENTS, CES HEROS !

➤ INTITULE DE LA FORMATION

- Initiation « MES PARENTS CES HEROS ».

➤ CADRE REGLEMENTAIRE

Cette formation, fait référence à :

- La loi du 3 juillet 2020 visant à créer le statut de citoyen sauveteur, lutter contre l'arrêt cardiaque et sensibiliser aux gestes qui sauvent.



➤ OBJECTIFS GENERAUX

A l'issue de la formation, le stagiaire sera capable :

- D'intervenir efficacement face à une situation d'accident chez un enfant ou un nourrisson.
- D'adopter un comportement adapté en cas d'accident, en tant que citoyen sauveteur.

➤ CONTENUS PEDAGOGIQUES

- ✓ Protéger une situation d'accident.
- ✓ Examiner la victime,
- ✓ Alerter les secours,
- ✓ Saignement abondant,
- ✓ Étouffement,
- ✓ Malaises,
- ✓ Brûlures,
- ✓ Traumatismes ou fractures supposées,
- ✓ Plaies simples et plaies graves,
- ✓ Inconscience (PLS),
- ✓ Arrêt cardio-respiratoire (RCP).

➤ METHODES MOBILISEES

- Apports théoriques à l'aide d'outils pédagogiques appropriés (supports informatisés).
- Formation pratique et animations participatives basées sur des mises en situations d'accidents simulés.
- Matériel pédagogique adapté (plan d'intervention SST, défibrillateur automatisé externe, lot de mannequins enfant/nourrisson, divers matériels pour simulation, matériel d'entretien).

➤ MODALITES D'EVALUATIONS

- Pendant la formation : Evaluation formative des stagiaires tout au long de la formation par quizz, ateliers gestes et mises en situation.

➤ MODALITES D'ORGANISATION

- Délais d'accès : les inscriptions doivent être réalisées au moins 15 jours avant le démarrage de la formation.
- Modalités d'accès : nous contacter.
- Durée : 4 heures en présentiel.
- Effectifs : de 4 personnes minimum à 10 personnes maximum.
- Prérequis : aucun.
- Publics visés : Tout public.
- Lieu : intra ou inter-entreprise.
- Intervenants : Cette initiation est dispensée par les formateurs en premiers secours ou par les formateurs SST certifiés par l'INRS et à jour de leurs compétences
- Documents obligatoires délivrés : Cette initiation ne donne lieu à aucune délivrance de diplôme ou certification, cependant, une attestation de fin de formation sera remise à chaque stagiaire.

➤ ACCESSIBILITE



- Accessibilité handicap : les personnes atteintes de handicap souhaitant suivre cette formation sont invitées à nous contacter directement, afin d'étudier ensemble les possibilités de mise en œuvre.

➤ TARIFS (organisme non assujetti à la TVA)

- **Contactez-nous pour un devis.**

Tarif ajusté en fonction du nombre de participants et du lieu de réalisation.

Programme non contractuel, modulable en fonction des besoins du client.

PREVENTION ET LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Madame Coralie SOS CIA – CS FORMATIONS - Résidence les jardins de Saint-Cannat - 377 chemin des Fumades Bât C appt 01 13760 Saint-Cannat - Tél : 06-51-69-64-21 ou 06-51-84-33-49

Mail : csformationsst@gmail.com Site : www.csformations.com

Siret : 881 791 792 00016 – code APE : 8559B

Déclaration d'activité enregistrée sous le n° 93131836213 auprès du Préfet de Région de Provence-Alpes-Côte d'Azur

Habilitation SST n° 1498071/2021/SST-01/O/07

cat-FEV23-V7

PREVENTION DU RISQUE INCENDIE

➤ INTITULE DE LA FORMATION

- Prévention du risque incendie.



➤ CADRE REGLEMENTAIRE

- Incendie : Articles R4227-28, R4227-39, R4141-3 et R4141-17 à R4141-20 du Code du Travail.
- Formation à la sécurité : Articles L4121-1, L4141-2, R4141-3 et R4141-13 du Code du Travail.
- Recommandation : Règle APSAD R6.R4141-3 et R4141-13 du Code du Travail.

➤ OBJECTIFS GENERAUX

A l'issue de cette formation, le stagiaire devra être capable :

- D'être acteur de prévention en matière de sécurité incendie au sein de son établissement.
- D'intervenir efficacement face à un départ de feu dans son environnement de travail,
- De maîtriser la procédure d'évacuation de son établissement.

➤ CONTENUS PEDAGOGIQUES

SEQUENCE 1 : EXIGENCES REGLEMENTAIRES ET NOTIONS DE BASE

- Histoire de la prévention et réglementation,
- Les consignes incendie,
- La théorie du feu,
- Les moyens d'extinction,
- La prévention des incendies.

SÉQUENCE 2 : LA CONDUITE A TENIR FACE A UN DEPART DE FEU

- L'évacuation,
- L'alarme incendie,
- L'alerte,
- Le rôle des guides et serres-files.

SÉQUENCE 3 : EXERCICES PRATIQUES

- L'utilisation des extincteurs sur feu réel.
- Exercice d'évacuation face à un départ de feu

➤ METHODES ET OUTILS MOBILISES

- Démonstrations, apprentissages des gestes et conduites à tenir.
- Applications sous formes de mises en situations de départ de feu simulé.
- Support pédagogiques remis aux stagiaires.
- Matériel pédagogique adapté : ordinateur, vidéoprojecteur, bac à feu et extincteurs.

➤ MODALITES DE SUIVI ET D'EVALUATIONS

En cours de formation, le stagiaire et le formateur valident ensemble les acquis.

- Suivi de la formation : feuilles de présence émargées par le(s) ou le(s) stagiaire(s) et le formateur, questionnaire de positionnement du stagiaire en début de formation, évaluation à chaud en fin de formation, évaluation du formateur en fin de formation.
- Acquisition des compétences : le formateur évalue les acquis du stagiaire au moyen de questionnement oral et reformulations des apprenants et mises en situation.

➤ MODALITES D'ORGANISATION

- Délais d'accès : les inscriptions doivent être réalisées au moins 15 jours avant le démarrage de la formation.
- Modalités d'accès : nous contacter.
- Durée : de 2H30 à 3h30 en présentiel.
- Périodicité : à définir par l'employeur, il est néanmoins souhaitable qu'un recyclage soit effectué tous les 6 mois.
- Effectifs : 6 personnes maximum.
- Prérequis : aucun.
- Publics visés : Tout public.
- Lieu : intra entreprise.
- Intervenants : Formateur en prévention des risques professionnels.
- Documents obligatoires délivrés : Attestation de fin de formation.
- Mettre à disposition du formateur : Une salle de cours avec tableau blanc, une aire de feu sécurisée de 16 m2, les consignes de l'établissement et le registre de sécurité.

➤ ACCESSIBILITE



- Accessibilité handicap : les personnes atteintes de handicap souhaitant suivre cette formation sont invitées à nous contacter directement, afin d'étudier ensemble les possibilités de mise en œuvre.

➤ TARIFS (organisme non assujetti à la TVA)

- **Contactez-nous pour un devis.**

Tarif ajusté en fonction du nombre de participants et du lieu de réalisation.

Programme non contractuel, modulable en fonction des besoins du client.

HABILITATION ELECTRIQUE

Madame Coralie SOSCIA – CS FORMATIONS - Résidence les jardins de Saint-Cannat - 377 chemin des Fumades Bât C appt 01 13760 Saint-Cannat - Tél : 06-51-69-64-21 ou 06-51-84-33-49

Mail : cformationsst@gmail.com Site : www.cformations.com

Siret : 881 791 792 00016 – code APE : 8559B

Déclaration d'activité enregistrée sous le n° 93131836213 auprès du Préfet de Région de Provence-Alpes-Côte d'Azur

Habilitation SST n° 1498071/2021/SST-01/O/07

cat-FEV23-V7

HABILITATION ELECTRIQUE – NON ELECTRICIEN – NIVEAU BS-BE manœuvre INITIALE »

➤ INTITULES DES FORMATIONS

- HABILITATION ELECTRIQUE – NON ELECTRICIEN – NIVEAU BS-BE manœuvre.

➤ CADRE REGLEMENTAIRE

- Prévention : Articles L4111-1 à L4154-4 du code du travail.
- Risque électrique : Articles R4544-1 à R4544-11 du code du travail.
- Opérations électriques : Norme NF C 18-510.



Niveau BS-BE manœuvre initiale

➤ OBJECTIFS GENERAUX

A l'issue de cette formation, le stagiaire doit être capable de :

- connaître les dangers de l'électricité et être capable d'identifier et d'analyser le risque électrique ;
- connaître les prescriptions et procédés de prévention du risque électrique et savoir les mettre en œuvre ;
- être capable de mettre en application les mesures de prévention adaptées pour prévenir le risque électrique sur les OUVRAGES ou les INSTALLATIONS concernés, ou dans leur ENVIRONNEMENT ;
- savoir intégrer la prévention dans la préparation du travail pour les personnes qui en ont la charge ;
- être informés de la conduite à tenir en cas d'accident ou d'incendie d'origine électrique

➤ CONTENUS PEDAGOGIQUES

Module « Tronc commun » N°1 : durée 6H

- ✓ Les grandeurs électriques,
- ✓ Les effets du courant électrique sur le corps humain,
- ✓ Les différents domaines de tension,
- ✓ Les zones d'environnement et leurs limites,
- ✓ Le principe d'une habilitation,
- ✓ Les symboles d'habilitation,
- ✓ Les prescriptions associées aux zones de travail,

- ✓ Les équipements de protection collective et leur fonction,
- ✓ Les risques liés à l'utilisation et à la manipulation des matériels et outillages utilisés dans l'environnement,
- ✓ La conduite à tenir en cas d'accident corporel,
- ✓ La conduite à tenir en cas d'incendie dans un environnement électrique,

Module « BS – Interventions BT élémentaires » : durée 8H / Prérequis : Avoir suivi le module Tronc commun N°1 ou Tronc commun N°2.

- ✓ Les limites de l'habilitation BS,
- ✓ Les informations à échanger ou transmettre au chargé d'exploitation électrique,
- ✓ Les fonctions des matériels électriques des domaines de tension BT et TBT,
- ✓ Les moyens de protection individuelle et leurs limites d'utilisation,
- ✓ Les séquences de la mise en sécurité d'un circuit,
- ✓ Les mesures de prévention à observer lors d'une intervention BT,
- ✓ Le contenu des documents applicables dans le cadre des interventions BT ELEMENTAIRES,
- ✓ La procédure de remplacement,
- ✓ La procédure de raccordement.

Module « BE Manœuvre – Manœuvres en basse tension » : durée 8H / Prérequis : Avoir suivi le module Tronc commun N°1 ou Tronc commun N°2.

- ✓ Les matériels électriques des domaines de tension BT et TBT dans leur environnement,
- ✓ Les moyens de protection individuelle et leurs limites d'utilisation,
- ✓ Les limites de l'habilitation BE Manœuvre,
- ✓ Les informations et documents à échanger ou à transmettre au chargé d'exploitation électrique ou au chargé de consignation,
- ✓ Les instructions de sécurité spécifiques aux MANOEUVRES.

➤ METHODES MOBILISEES

- Apports théoriques à l'aide d'outils pédagogiques appropriés.
- Formation pratique et études de cas.
- Matériel pédagogique adapté (films INRS Matériel de sécurité en démonstration : visières de sécurité anti-UV, gants d'électricien, vérificateur d'absence de tension, cadenas, système de verrouillage).

➤ MODALITES D'EVALUATIONS

- Pendant la formation : Evaluation des connaissances théoriques et pratiques des stagiaires tout au long de la formation : une épreuve théorique constituée de plusieurs questions destinées à évaluer les savoirs / une épreuve pratique, durant laquelle le candidat doit exécuter les tâches indiquées à l'aide du matériel, de l'outillage et de l'équipement nécessaires, destinée à évaluer les savoir-faire.
Pour valider le cursus de formation, il convient de réussir les tests théoriques et pratiques.

➤ MODALITES D'ORGANISATION

- Délais d'accès : les inscriptions doivent être réalisées au moins 15 jours avant le démarrage de la formation.
- Modalités d'accès : nous contacter.
- Durée : **INITIALE** : BS-BE Manoeuvre : 2 jours (14H) **RECYCLAGE** : BS-BE manœuvre : 1,5 jours (10H30).
- Périodicité : 3 ans (recommandé).
- Effectifs : 8 personnes maximum.
- Prérequis : aucun.
- Publics visés : Chargé d'intervention élémentaire (BS) ; Chargé d'opérations spécifiques (BE manœuvre).
- Lieu : intra ou inter-entreprise.
- Intervenants : Intervenant en Prévention des Risques Professionnels.
- Documents obligatoires délivrés : Certificat de réalisation remis au stagiaire à l'issue de la prestation, avis nominatif du formateur.
- Equivalences : Ne sont possibles que pour des opérations du même domaine de tension et du même type. Une même personne peut cumuler des habilitations de symboles différents.

➤ ACCESSIBILITE



- Accessibilité handicap : les personnes atteintes de handicap souhaitant suivre cette formation sont invitées à nous contacter directement, afin d'étudier ensemble les possibilités de mise en œuvre.

➤ TARIFS (organisme non assujetti à la TVA)

- **Contactez-nous pour un devis.**

Tarif ajusté en fonction du nombre de participants et du lieu de réalisation.

HABILITATION ELECTRIQUE – NON ELECTRICIEN – NIVEAU BS-BE manœuvre RECYCLAGE »

➤ INTITULES DES FORMATIONS

- HABILITATION ELECTRIQUE – NON ELECTRICIEN – NIVEAU BS-BE manœuvre RECYCLAGE.

➤ CADRE REGLEMENTAIRE

- Prévention : Articles L4111-1 à L4154-4 du code du travail.
- Risque électrique : Articles R4544-1 à R4544-11 du code du travail.
- Opérations électriques : Norme NF C 18-510.



Niveau BS-BE manœuvre RECYCLAGE

➤ OBJECTIFS GENERAUX

A l'issue de cette formation, le stagiaire doit être capable de :

- connaître les dangers de l'électricité et être capable d'identifier et d'analyser le risque électrique ;
- connaître les prescriptions et procédés de prévention du risque électrique et savoir les mettre en œuvre ;
- être capable de mettre en application les mesures de prévention adaptées pour prévenir le risque électrique sur les OUVRAGES ou les INSTALLATIONS concernés, ou dans leur ENVIRONNEMENT ;
- savoir intégrer la prévention dans la préparation du travail pour les personnes qui en ont la charge ;
- être informés de la conduite à tenir en cas d'accident ou d'incendie d'origine électrique

➤ CONTENUS PEDAGOGIQUES

- ✓ Les limites du titre d'habilitation.
 - o Les opérations correspondant à son titre d'habilitation,
 - o La zone de travail qui lui a été définie,
 - o La zone de voisinage.
- ✓ Les instructions de sécurité spécifiques aux opérations de son titre d'habilitation,
- ✓ Les équipements de protection collective,
- ✓ Les moyens de protection individuelle et leurs fonctions,

- ✓ Les risques liés à l'utilisation et à la manipulation des matériels et outillages spécifiques aux opérations,
- ✓ Les étapes de la mise en sécurité d'un circuit (pour les BS),
- ✓ Les mesures de prévention lors d'une intervention BT ELEMENTAIRE (pour les BS),
- ✓ La conduite à tenir en cas d'accident corporel,
- ✓ La conduite à tenir en cas d'incendie dans un environnement électrique.

➤ **METHODES MOBILISEES**

- Apports théoriques à l'aide d'outils pédagogiques appropriés.
- Formation pratique et études de cas.
- Matériel pédagogique adapté (films INRS Matériel de sécurité en démonstration : visières de sécurité anti-UV, gants d'électricien, vérificateur d'absence de tension, cadenas, système de verrouillage).

➤ **MODALITES D'EVALUATIONS**

- Pendant la formation : Evaluation des connaissances théoriques et pratiques des stagiaires tout au long de la formation : une épreuve théorique constituée de plusieurs questions destinées à évaluer les savoirs / une épreuve pratique, durant laquelle le candidat doit exécuter les tâches indiquées à l'aide du matériel, de l'outillage et de l'équipement nécessaires, destinée à évaluer les savoir-faire.
Pour valider le cursus de formation, il convient de réussir les tests théoriques et pratiques.

➤ **MODALITES D'ORGANISATION**

- Délais d'accès : les inscriptions doivent être réalisées au moins 15 jours avant le démarrage de la formation.
- Modalités d'accès : nous contacter.
- Durée : RECYCLAGE : BS-BE manœuvre : 1,5 jours (10H30).
- Périodicité : 3 ans (recommandé).
- Effectifs : 8 personnes maximum.
- Prérequis : Avoir suivi et validé une formation initiale de même nature que celle du recyclage.
- Publics visés : Chargé d'intervention élémentaire (BS) ; Chargé d'opérations spécifiques (BE manœuvre).
- Lieu : intra ou inter-entreprise.
- Intervenants : Intervenants en Prévention des Risques Professionnels.
- Documents obligatoires délivrés : Certificat de réalisation remis au stagiaire à l'issue de la prestation, avis nominatif du formateur.
- Equivalences : Ne sont possibles que pour des opérations du même domaine de tension et du même type. Une même personne peut cumuler des habilitations de symboles différents.

➤ ACCESSIBILITE



- Accessibilité handicap : les personnes atteintes de handicap souhaitant suivre cette formation sont invitées à nous contacter directement, afin d'étudier ensemble les possibilités de mise en œuvre.

➤ TARIFS (organisme non assujetti à la TVA)

- Contactez-nous pour un devis.

Tarif ajusté en fonction du nombre de participants et du lieu de réalisation.

HABILITATION ELECTRIQUE – NON ELECTRICIEN – NIVEAU H0-B0-H0V INITIALE »

➤ INTITULES DES FORMATIONS

- HABILITATION ELECTRIQUE – NON ELECTRICIEN – NIVEAU B0-H0-H0V.

➤ CADRE REGLEMENTAIRE

- Prévention : Articles L4111-1 à L4154-4 du code du travail.
- Risque électrique : Articles R4544-1 à R4544-11 du code du travail.
- Opérations électriques : Norme NF C 18-510.



Niveau H0-B0-H0V initiale

➤ OBJECTIFS GENERAUX

A l'issue de cette formation, le stagiaire doit être capable de :

- connaître les dangers de l'électricité et être capable d'identifier et d'analyser le risque électrique ;
- connaître les prescriptions et procédés de prévention du risque électrique et savoir les mettre en œuvre ;
- être capable de mettre en application les mesures de prévention adaptées pour prévenir le risque électrique sur les OUVRAGES ou les INSTALLATIONS concernés, ou dans leur ENVIRONNEMENT ;
- savoir intégrer la prévention dans la préparation du travail pour les personnes qui en ont la charge ;
- être informés de la conduite à tenir en cas d'accident ou d'incendie d'origine électrique

➤ CONTENUS PEDAGOGIQUES

Module « Tronc commun » N°1 : durée 6H

- ✓ Les grandeurs électriques,
- ✓ Les effets du courant électrique sur le corps humain,
- ✓ Les différents domaines de tension,
- ✓ Les zones d'environnement et leurs limites,
- ✓ Le principe d'une habilitation,
- ✓ Les symboles d'habilitation,
- ✓ Les prescriptions associées aux zones de travail,

- ✓ Les équipements de protection collective et leur fonction,
- ✓ Les risques liés à l'utilisation et à la manipulation des matériels et outillages utilisés dans l'environnement,
- ✓ La conduite à tenir en cas d'accident corporel,
- ✓ La conduite à tenir en cas d'incendie dans un environnement électrique,

Module « Exécutants de travaux d'ordre non électrique (B0, H0, H0V) » : durée 2h / prérequis : avoir suivi le module Tronc commun N°1.

- ✓ Les acteurs concernés par les travaux,
- ✓ Les limites de l'habilitation chiffre « 0 »,
 - La zone de travail qui lui a été définie,
 - Les prescriptions,
 - Les risques pour une situation donnée et correspondant à l'habilitation visée.

Module Chargé de chantier (B0, H0, H0V) : durée 4h / prérequis : Avoir suivi le module Tronc commun N°1.

- ✓ Les documents et les acteurs concernés par les travaux,
- ✓ Les limites de l'habilitation chiffre « 0 »,
 - Les prescriptions de cette habilitation,
 - La zone de travail,
 - Les instructions de sécurité,
 - La surveillance d'un chantier vis-à-vis du risque électrique,
 - Les risques pour une situation donnée et correspondant à l'habilitation visée.

➤ **METHODES MOBILISEES**

- Apports théoriques à l'aide d'outils pédagogiques appropriés.
- Formation pratique et études de cas.
- Matériel pédagogique adapté (films INRS Matériel de sécurité en démonstration : visières de sécurité anti-UV, gants d'électricien, vérificateur d'absence de tension, cadenas, système de verrouillage).

➤ **MODALITES D'EVALUATIONS**

- Pendant la formation : Evaluation des connaissances théoriques et pratiques des stagiaires tout au long de la formation : une épreuve théorique constituée de plusieurs questions destinées à évaluer les savoirs / une épreuve pratique, durant laquelle le candidat doit exécuter les tâches indiquées à l'aide du matériel, de l'outillage et de l'équipement nécessaires, destinée à évaluer les savoir-faire.
Pour valider le cursus de formation, il convient de réussir les tests théoriques et pratiques.

➤ MODALITES D'ORGANISATION

- Délais d'accès : les inscriptions doivent être réalisées au moins 15 jours avant le démarrage de la formation.
- Modalités d'accès : nous contacter.
- Durée : **INITIALE** : BO-HO-HOV exécutant 1 jour (8H) / B0-H0-HOV chargé de chantier : 1,5 jour (10H) **RECYCLAGE** : BO-HO-HOV exécutant : 1 jour (7H) / BO-HO-HOV chargé de chantier : 1 jour (7H)
- Périodicité : 3 ans (recommandé).
- Effectifs : 8 personnes maximum.
- Prérequis : aucun
- Publics visés : Exécutant (B0, H0, H0V) : Personne assurant des opérations sous la conduite d'un chargé de travaux, d'un chargé d'intervention générale, d'un chargé d'opérations spécifiques ou d'un chargé de chantier, soit sur des ouvrages ou des installations électriques, soit dans leur environnement.
- Chargé de chantier (B0, H0, H0V) : Personne chargée d'assurer la direction des travaux non électriques soit sur des ouvrages ou des installations électriques, soit dans leur environnement. Elle assure la surveillance de son personnel et participe à la mise en application des procédures de préparation, d'accès, de suivi et de contrôle
- Lieu : intra ou inter-entreprise.
- Intervenants : Intervenant en Prévention des Risques Professionnels.
- Documents obligatoires délivrés : Certificat de réalisation remis au stagiaire à l'issue de la prestation, avis nominatif du formateur.
- Equivalences : Ne sont possibles que pour des opérations du même domaine de tension et du même type. Une même personne peut cumuler des habilitations de symboles différents.

➤ ACCESSIBILITE



- Accessibilité handicap : les personnes atteintes de handicap souhaitant suivre cette formation sont invitées à nous contacter directement, afin d'étudier ensemble les possibilités de mise en œuvre.

➤ TARIFS (organisme non assujetti à la TVA)

- **Contactez-nous pour un devis.**

Tarif ajusté en fonction du nombre de participants et du lieu de réalisation.

HABILITATION ELECTRIQUE – NON ELECTRICIEN – NIVEAU H0-B0-H0V RECYCLAGE »

➤ INTITULES DES FORMATIONS

- HABILITATION ELECTRIQUE – NON ELECTRICIEN – NIVEAU B0-H0-H0V RECYCLAGE.

➤ CADRE REGLEMENTAIRE

- Prévention : Articles L4111-1 à L4154-4 du code du travail.
- Risque électrique : Articles R4544-1 à R4544-11 du code du travail.
- Opérations électriques : Norme NF C 18-510.



➤ OBJECTIFS GENERAUX

A l'issue de cette formation, le stagiaire doit être capable de :

- connaître les dangers de l'électricité et être capable d'identifier et d'analyser le risque électrique ;
- connaître les prescriptions et procédés de prévention du risque électrique et savoir les mettre en œuvre ;
- être capable de mettre en application les mesures de prévention adaptées pour prévenir le risque électrique sur les OUVRAGES ou les INSTALLATIONS concernés, ou dans leur ENVIRONNEMENT ;
- savoir intégrer la prévention dans la préparation du travail pour les personnes qui en ont la charge ;
- être informés de la conduite à tenir en cas d'accident ou d'incendie d'origine électrique

➤ CONTENUS PEDAGOGIQUES

- ✓ Les limites de l'habilitation (chiffre 0).
 - o La zone de travail,
 - o les documents correspondant à son niveau d'habilitation et à sa fonction,
 - o L'application des consignes,
 - o La surveillance d'un chantier vis-à-vis du risque électrique.
- ✓ Les équipements de protection collective,
- ✓ Les moyens de protection individuelle et leurs fonctions,
- ✓ Les risques liés à l'utilisation et à la manipulation des matériels et outillages utilisés spécifiques aux travaux,
- ✓ La conduite à tenir en cas d'accident corporel conformément,
- ✓ La conduite à tenir en cas d'incendie dans un environnement électrique.

➤ METHODES MOBILISEES

- Apports théoriques à l'aide d'outils pédagogiques appropriés.
- Formation pratique et études de cas.
- Matériel pédagogique adapté (films INRS Matériel de sécurité en démonstration : visières de sécurité anti-UV, gants d'électricien, vérificateur d'absence de tension, cadenas, système de verrouillage).

➤ MODALITES D'EVALUATIONS

- Pendant la formation : Evaluation des connaissances théoriques et pratiques des stagiaires tout au long de la formation : une épreuve théorique constituée de plusieurs questions destinées à évaluer les savoirs / une épreuve pratique, durant laquelle le candidat doit exécuter les tâches indiquées à l'aide du matériel, de l'outillage et de l'équipement nécessaires, destinée à évaluer les savoir-faire.
Pour valider le cursus de formation, il convient de réussir les tests théoriques et pratiques.

➤ MODALITES D'ORGANISATION

- Délais d'accès : les inscriptions doivent être réalisées au moins 15 jours avant le démarrage de la formation.
- Modalités d'accès : nous contacter.
- Durée: **RECYCLAGE**: BO-HO-HOV 7H.
- Périodicité : 3 ans (recommandé).
- Effectifs : 8 personnes maximum.
- Prérequis : Avoir suivi et validé une formation initiale de même nature que celle du recyclage.
- Publics visés : Exécutant (BO, HO, HOV) : Personne assurant des opérations sous la conduite d'un chargé de travaux, d'un chargé d'intervention générale, d'un chargé d'opérations spécifiques ou d'un chargé de chantier, soit sur des ouvrages ou des installations électriques, soit dans leur environnement.
Chargé de chantier (BO, HO, HOV) : Personne chargée d'assurer la direction des travaux non électriques soit sur des ouvrages ou des installations électriques, soit dans leur environnement. Elle assure la surveillance de son personnel et participe à la mise en application des procédures de préparation, d'accès, de suivi et de contrôle
- Lieu : intra ou inter-entreprise.
- Intervenants : Intervenant en Prévention des Risques Professionnels.
- Documents obligatoires délivrés : Certificat de réalisation remis au stagiaire à l'issue de la prestation, avis nominatif du formateur.
- Equivalences : Ne sont possibles que pour des opérations du même domaine de tension et du même type. Une même personne peut cumuler des habilitations de symboles différents.

➤ ACCESSIBILITE



- Accessibilité handicap : les personnes atteintes de handicap souhaitant suivre cette formation sont invitées à nous contacter directement, afin d'étudier ensemble les possibilités de mise en œuvre.

➤ TARIFS (organisme non assujetti à la TVA)

- Contactez-nous pour un devis.

Tarif ajusté en fonction du nombre de participants et du lieu de réalisation.

Madame Coralie SOSCIA – CS FORMATIONS - Résidence les jardins de Saint-Cannat - 377 chemin des Fumades Bât C appt 01 13760 Saint-Cannat - Tél : 06-51-69-64-21 ou 06-51-84-33-49

Mail : cformationsst@gmail.com Site : www.cformations.com

Siret : 881 791 792 00016 – code APE : 8559B

Déclaration d'activité enregistrée sous le n° 93131836213 auprès du Préfet de Région de Provence-Alpes-Côte d'Azur

Habilitation SST n° 1498071/2021/SST-01/O/07

cat-FEV23-V7